



## EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 27 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-sept mars à 18 heures, le Conseil de Communauté régulièrement convoqué par courriel en date du 20 mars 2023 s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire à Magalas, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES, Président.

### Délégués Titulaires Présents :

Mesdames Alice ARRAEZ, Emmanuelle AZEMA - CARLES, Monique CROS, Marie GARCIA-CORDIER, Francine GERARD, Martine GIL, Sylvie LERMET, Marie LORENTE, Alba PALOMARES, Séverine SAUR, Lyria VERLET.

Messieurs François ANGLADE, Gérard BARO, Mathieu BENEZECH, Jean BLANQUEFORT, Philippe BOUCHE, Francis BOUTES, Francis CASTAN, Bruno CRISTOL, Jacques DHAM, Alain DURO, Michel FARENC, Francis FORTE, Lionel GAYSSOT, Jean-Michel GUITTARD, Alain JARLET, Jean-Claude MARCHI, Gérard NICOLAS, Jacques ROMERO, Guy ROUCAAYROL, Pierre-Jean ROUGEOT, Michel SALLES, Alain SICILIANO, Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE, Robert SOUQUE, Michel TRILLES, Jean-Michel ULMER.

### Absents :

Mesdames Corinne CONSTANTIN, Lydie COUDERC, Catherine FIS, Sandrine MICHAUD.  
Messieurs Patrick BOURRAND FAVIER, Sylvain HAGER, Joël RIES, Thierry ROQUE.

### Délégués suppléants

M. Alain MALRIC, M. Alain BUCHACA représentant M. Lydie COUDERC, M. GELY représentant M. RIES

Mme Catherine FIS donne procuration à M. Pierre-jean ROUGEOT  
M. Sylvain HAGER donne procuration à Mme Martine GIL

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.  
Madame Lyria VERLET est élue secrétaire de séance.

### **043-2023 Déclaration générale de partenariat - Résidence séniors Hérault Logement Puissalicon**

Monsieur le Président donne lecture au Conseil Communautaire de la Déclaration générale de partenariat entre la Commune de Puissalicon, la Communauté de Communes les Avant-Monts et l'office public du Département Hérault Logement :

## Préambule

L'allongement de la durée de vie constitue l'un des faits marquant de nos sociétés. Les effets de cette évolution sont positifs pour les personnes âgées et leur entourage sous réserve qu'elles trouvent dans leur environnement les conditions favorables pour répondre à leurs besoins, notamment en termes de logements, de services et de relations humaines.

Bien vieillir chez soi en gardant son autonomie est le souhait de la majorité des Français. Faciliter cette vie à domicile est une responsabilité collective de tous les acteurs du territoire qui se doivent d'apporter des réponses diverses et complémentaires correspondant aux différents profils des personnes âgées.

La Communauté de Communes Les Avant-Monts d'une part, dans le cadre de sa compétence souhaite accompagner le vieillissement de sa population en apportant des réponses adaptées et complémentaires notamment dans le domaine de l'habitat qui permettent aux aînés de rester vivre dans leur environnement familial :

La **Commune de Puissalicon** de son côté souhaite mener un projet d'habitat innovant associant logement et lien social rejoignant ainsi la politique communautaire.

Hérault logement Office Public de l'Habitat du Département de l'Hérault quant à lui développe son offre de construction pour l'adapter et répondre aux besoins de chaque partenaire dans ses projets de logement destinés à des personnes répondant aux conditions de ressources du logement social. Ces trois partenaires appuyant leur réflexion sur les différents programmes expérimentaux menés en France à ce jour s'accordent sur la nécessité de réaliser un projet proposant non seulement des logements adaptés mais également un accompagnement professionnel pour faciliter et soutenir la vie à domicile.

### La philosophie du projet

Le projet d'habitat porté par les trois partenaires est une réponse complémentaire au logement ordinaire et à l'hébergement en établissement médico-social.

Il s'inscrit dans les formules qualifiées d'Habitat Inclusif dans la Loi d'Adaptation de la Société au Vieillissement.

Il s'agit d'un programme d'Habitat Adapté et Accompagné baptisé : Résidence Farabel  
Il permet de continuer à vivre en autonomie dans un environnement facilitateur qui offre ainsi plus de sérénité dans la vie quotidienne.

Il a vocation à réunir des personnes vieillissantes désireuses de s'intégrer dans un projet de vie basé sur la préservation de l'autonomie, le respect des choix, l'exercice de la citoyenneté, l'ouverture vers la Cité, la solidarité intergénérationnelle et la prévention des isolements.

C'est ce projet de vie qui détermine la conception architecturale de l'habitat et l'accompagnement de la vie à domicile.

### Conduite du projet

Ce projet se conçoit dans le cadre d'une démarche partenariale et participative.

Pour cela il est constitué un Comité de Pilotage regroupant les trois partenaires. Ce COPIL est animé par le Maire de Puissalicon, la coordination étant assurée par le technicien référent en charge du projet à la Communauté de Communes Les Avant-Monts.

Cette démarche permet de :

- Préciser les attentes de chaque partenaire
- S'assurer de la cohérence de leurs attentes
- Concrétiser ces attentes dans un projet

- Mettre en œuvre une réalisation conforme au projet dans l'ensemble de ses dimensions : architecturale, sociétale, financière
  - S'assurer de l'équilibre financier de l'opération
- Chacun des partenaires apporte ses compétences et mobilise ses ressources dans le respect du mode de fonctionnement des autres.

**Descriptif du projet :**

La Résidence Farabel est un programme immobilier adapté au vieillissement composé :

Espaces privés :

- 10 logements : 6 T3 et 4 T2 donnant sur une terrasse non fermée
- 10 Places de stationnement

Espace collectif sur demande :

- La salle de la Médiathèque

Tous les espaces sont accessibles aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR)

La Commune de Puissalicon

Si besoin, la Commune de Puissalicon s'engage à réaliser les aménagements et les équipements urbains nécessaires pour insérer la Résidence Farabel dans un environnement facilitateur : création de liaisons douces et sécurisées pour rejoindre le centre-ville et les équipements communaux, implantation de bancs.

La Commune met à disposition d'Hérault logement le terrain destiné à la construction des logements et des places de stationnement sous forme d'un bail emphytéotique de 50 ans.

La Commune participe à hauteur de 50% sur l'absorption du déficit de 80 000 euros HT concernant la partie habitat.

La Commune s'engage à mettre la salle de la Médiathèque à disposition de la Communauté de Communes Les Avant-Monts, sur réservation et suivant sa disponibilité.

Les agents chargés de la mise en œuvre du projet de vie sont ainsi légitimés pour y accompagner les personnes âgées et organiser des actions collectives. Cet accompagnement se traduit par l'orientation et/ou la mise en relation des résidents vers les services adaptés à leurs demandes et par des actions ponctuelles et diverses coordonnées par le service solidarité et déployées par les services de la Communauté de communes et les différents partenaires du territoire (actions intergénérationnelles, ateliers numériques).

La Commune de Puissalicon aménage, équipe et entretient la salle à disposition, nécessaire au projet de vie. Elle assure également l'entretien et le renouvellement du mobilier.

La Commune de Puissalicon réalise les plantations et entretient les espaces verts dédiés à l'Habitat et au projet de vie.

La Commune de Puissalicon facilite le travail de l'agent dans son réseau local.

***Le Conseil de Communauté, Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents***

Adopte la Déclaration générale de partenariat présentée par Monsieur le Président pour la réalisation de la résidence seniors Hérault-Logement baptisée : **Résidence Farabel**.

**Autorise** Monsieur le Président à signer la Déclaration générale de partenariat entre la Commune de Puissalicon, la Communauté de Communes les Avant-Monts et l'office public du Département Hérault logement, ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour copie conforme.

LE PRESIDENT

